



Compte rendu du CTL du 19 janvier 2021

1. Suivi des engagements du précédent CTL du 08/12/2020

Point sur la situation de la TP du Raincy, suite à la disparition des applications dédiées au recouvrement des taxes d'urbanisme et de redevance d'archéologie préventive :

La DDFIP a listé 43 dossiers en attente de taxe d'urbanisme et 4 dossiers en archéologie préventive. Un suivi manuel de ces dossiers sera effectué par le poste jusqu'à leur apurement, il reste 16 dossiers actifs identifiés.

2. Les Ponts Naturels

Deux ponts naturels sont retenus pour l'année 2021 : le vendredi 14 mai et le vendredi 12 novembre.

La CGT Finances Publiques 93 a voté contre : nous estimons que le droit à congés relève du libre choix de l'agent et que la DDFIP n'a pas à nous imposer nos congés.

Nous avons donc demandé à ce que les services soient ouverts aux agents mais fermés au public afin que ceux qui souhaitent prendre leur pont naturel puisse le faire sans handicaper ceux qui voudraient venir travailler.

FO a aussi voté contre, l'alliance CFDT/ CFTC a voté pour.

3. Point sur le déménagement Berlioz

- Accès des agents : Pour les agents, tous les badges d'accès au Berlioz seront remis par les chefs de service la veille de l'installation.

Conformément à notre demande, nous avons obtenu la mise en place d'une salle dédiée pour permettre la conservation des repas pour ceux désirant manger sur place. Des frigos et des micro-ondes ont été installés. Les frigos seront vidés et nettoyés tous les soirs, les agents n'auront pas vocation à manger dans cette salle.

- Parkings : les agents du SIE et du PCE de Noisy-Le-Sec, ainsi que de la trésorerie de Drancy Impôts auront des places de parking en nombre suffisant sur ceux de Satie et de la Préfecture (sachant que le bail de Satie se termine le 31 décembre 2021).

Ils auront des badges d'accès avant leur arrivée.

Pour les autres agents déjà présents sur Bobigny, une répartition doit être effectuée pour évaluer qui pourra avoir accès au parking du Berlioz. Pour l'instant, la DDFIP nous a seulement dit qu'elle avait recensé tous les agents utilisant un Pass Navigo, ce qui laisse sous-entendre qu'ils risquent d'être exclus des possibilités de parking.

Il ressort de la discussion que le sujet est toujours en cours de traitement : comme nous conservons nos places de parking sur Satie (pour cette année), pour Piazza et pour la Préfecture, ils n'ont toujours pas déterminé comment ils allaient répartir les places.

- Situation des personnels nomades avec véhicule : cas de la BCR

Du fait de leurs missions, ils sont amenés à devoir utiliser leur véhicule en dehors des horaires conventionnels.

La DDFIP 93 nous a confirmé qu'un dispositif particulier sera mis en place pour leur permettre d'accéder à leur véhicule. Ils ont refusé de confirmer l'attribution définitive sur le bâtiment Berlioz tout en précisant qu'ils pourraient y accéder...

- Situation des 3 veilleurs de nuit de la DDFIP Moulin :

Nous avons eu confirmation que les 3 agents techniques veilleurs de nuit conserveront leur mission sur le Berlioz. Ils disposeront d'une salle dédiée au niveau de la BLI.

- Gestion de la caisse sur le nouveau bâtiment Berlioz : les agents du service Comptabilité ont appris (avec joie) qu'ils seraient responsables des deux caisses du bâtiment Berlioz sans ajout de personnel.

4. Fusion SIE du Raincy et de Livry Gargan

La DDFIP 93 nous a informés que les projets avaient été validés par les équipes. Les travaux sont en cours et le déménagement est prévu au mieux pour le 20 mars.

Pour les travaux, les plus lourds seront effectués le week-end si possible pour épargner les agents présents. Des travaux de drainage ont été effectués pour préserver le toit et d'autres travaux vont être réalisés pour régler le problème des infiltrations d'eau.

Un parking à vélo va être mis en place et le parking agrandi pour l'arrivée des agents du SIE du Raincy.

Les travaux pour le SGC au Raincy démarreront dans la foulée après le déménagement des SIE.

Une caisse unique SIP/SIE sera mise en place, dont les modalités d'exercice n'ont pas encore été définies.

5. Création de SIP de Bondy :

Les travaux d'aménagement du SIP sont pilotés par bercy qui va communiquer un projet plan amendable mais nous n'avons aucune date de fixée. L'agent technique de Noisy-Le-Sec sera reçu par la direction pour voir avec lui son devenir, mais en principe il devrait suivre à Bondy.

Si besoin, la DDFIP procédera à un redécoupage du SIP afin de pouvoir tasser les agents dans l'espace disponible.

Nous avons rappelé la situation (déjà) catastrophique du SIP, situation qui va s'aggraver pour tous les agents restant avec les demandes de mutation massives en cours suite à l'annonce de la restructuration.

6. Situation de la TP Stains

Suite aux remontées que nous avons effectuées sur la situation dégradée de la trésorerie, la DDFIP 93 a décidé d'écrire un courrier au maire pour imposer des travaux d'entretien. La lumière a été réparée dans les parties communes mais l'ascenseur est toujours en panne, empêchant l'accessibilité aux locaux des personnes en situation de handicap. La mairie est en train de passer un appel d'offre pour pouvoir payer les réparations.

7. Fusion des SPF

Concernant les SPF et le ralentissement du délai de publication sur certains SPF. M Dora assume, celui-ci est voulu, ils veulent arriver à un délai de 40 jours pour mars afin de pouvoir fusionner les SPF. Ils sont obligés d'avoir un délai de publication égal pour l'ensemble des SPF s'ils veulent pouvoir procéder à la fusion. La DDFIP 93 a imposé un délai de 40 jours sans tenir compte du retard grandissant du SPF 1 et menace celui-ci de mesures drastiques s'il n'arrive pas à réduire son délai de publication.

En parallèle, nous avons remonté ce que nous ont appris les agents des SPF début janvier : la consigne orale qui leur a été donnée de ne plus publier leurs journées (dès le mois de décembre) afin d'augmenter leur retard pour qu'ils puissent fusionner. La DDFIP 93 a nié avoir fixé une consigne pareille.

Nous avons dénoncé la dégradation du fichier immobilier qu'entraîneront les nouvelles procédures fixées par la DDFIP 93 pour résorber les retards : séparation entre actes simples / actes complexes et auto-vérification. Les SPF 4/5, suite à un audit, ont remonté un taux d'erreur à 20 % sur le fichier, alors que celui-ci est censé être parfaitement exact.

Nous avons aussi rappelé les conséquences que cela génère pour tous les services au contact du public : les SIP et le SDIF, confrontés à des taxes foncières qui n'ont plus lieu d'être voire qui sont complètement erronées. La DDFIP 93 a quant à elle parlé non d'une dégradation mais d'une « adaptation » des méthodes de travail...

8. Cas particulier des agents de retour de détachement

Concernant les agents ayant pris une disponibilité de plus de 3 mois et demandant à réintégrer, nous avons demandé quelles sont les règles fixées par la DDFIP concernant leur réaffectation.

La Direction assume de faire ce qui lui plaît : un agent ayant demandé à revenir sur le SIP de Montreuil qui compte une dizaine d'emplois vacants, il s'est vu réaffecté le jour de son retour sur le SIP d'Aubervilliers sans qu'aucune notification ne lui soit parvenue.

Rien d'étonnant qu'après ce dernier cherche à partir dès que possible du département.

9. Accueil en période COVID-19

Concernant les conditions d'accueil actuel, nous avons pointé la grande disparité d'un site à l'autre. Des trésoreries accueillent sans rendez-vous, des SIP refusent les rendez-vous pour les encaissements, certains effectuent des rendez-vous, d'autres non, certains sites sont ouverts au public sur des demi-journées précises totalement inconnues des autres services et des usagers...

Pour des trésoreries sans vigile, c'est le caissier qui doit lui-même aller ouvrir dans le hall avant de rentrer dans sa caisse tout en empêchant tous les usagers sans rendez-vous de rentrer de force...

Nous avons fait remarqué que l'affichage sur certains sites ne correspondait pas, qu'il y avait trop d'affiches avec des numéros de téléphone différents alors que ne devrait figurer que le numéro dit de « convivance ». Comme les usagers ne savent pas qu'ils vont être rappelés, ils s'énervent devant tous les accueils et ils sont perdus.

Nous avons des sites où le vigile est seul à se retrouver face aux usagers qui lui posent des questions pour lesquelles il n'a aucune consigne. Sur d'autres sites il n'y a même personne, l'usager se retrouve devant une porte close. Il semble que seuls les sites de Montreuil et du Raincy fassent preuve d'intelligence, sur ces sites le vigile n'est pas seul il y a toujours un agent ou un encadrant qui peut expliquer à l'usager ce qu'il convient de faire. La direction n'a aucune réponse elle parle de marge de manœuvre qu'elle aurait laissé à chaque site pour faire au mieux, du coup faire au mieux sur certains sites se résume à ne rien faire.

Nous avons également pointé le fait que sur certains sites l'agent qui recevait le public sur rendez-vous se retrouvait seul avec le contribuable dans des espaces non sécurisés, la direction botte en touche en disant que c'est un problème à voir avec le CHSCT, comme si on avait oublié que M DORA n'était pas aussi le président du CHSCT.

10. Cartes Apetiz et remboursements forfaitaires des frais de repas

Nous avons rappelé que pour tous les nouveaux entrants, il ne leur était pas systématiquement signifié qu'ils devaient demander leur carte, entraînant des retards de plusieurs mois pour leurs remboursements.

Nous avons demandé à ce que dans l'intervalle ils puissent bénéficier du remboursement forfaitaire mais la DDFIP 93 nous a expliqué que l'intervalle n'était pas important et que tous les mois où ils ne bénéficiaient pas de la carte seraient pris en compte.

Concernant la fermeture pour deux semaines de la cantine sur Saint-Denis, la DDFIP 93 a refusé de procéder au paiement forfaitaire pour les agents car : « la fermeture était liée à l'activité normale de fin d'année. Donc elle n'est pas liée au COVID-19 et ne peut entraîner de paiement forfaitaire des frais de repas ». On croît rêver ! Encore une fois les agents sont lésés et laissés sans solution de restauration sans que rien ne soit prévu pour eux !

11. Télétravail

Nous sommes à nouveau intervenus sur la question du suivi du télétravail. Certains responsables de SIP (Livry-Gargan à titre d'exemple) demandent à leurs agents de lister l'ensemble des tâches effectuées dans la journée, en comptant le nombre de e-contacts, balfus etc. Par dessus le marché, ils relancent leurs agents sur leurs téléphones personnels hors des tranches horaires de travail pour leur demander pourquoi ils n'en ont pas fait autant que la veille...

Nous avons dénoncé ces pratiques totalement contraires aux conventions de télétravail, nous avons rappelé que les chefs de service disposaient tous des outils de contrôle adéquats pour évaluer le travail effectué par leurs agents. Les agents n'ont pas à s'auto-contrôler pour éviter à des chefs de service d'avoir à faire leur travail !

12. Attestation de déplacement suite au couvre-feu à 18H00

Suite à la décision surréaliste de la DDFIP 93 de soumettre la délivrance des attestations de déplacement domicile/travail à l'approbation des chefs de service et du service RH, nous avons exigé que tous les agents puissent en disposer automatiquement, comme lors des confinements précédents.

Nous avons eu droit à une leçon de morale et d'absurdité de la part du DDFIP 93 M Dora, qui nous a fait une petite litanie sur ses regrets de ne plus pouvoir aller au théâtre ou au ciné... Et qu'il refusait de délivrer des attestations pour se déplacer après 18H00 aux agents pour qu'ils aillent boire des coups chez des potes... Bref se sera délivré au cas par cas sur motivation (nous obligeant à devoir nous justifier auprès de notre hiérarchie sur notre vie personnelle ou à renoncer aux horaires variables!). Et donc devoir déballer sa vie privée, expliquer pourquoi tu ne peux pas être chez toi avant 18H00 ou arriver au travail à 7h30.... C'est le retour de la police des bonnes mœurs à la DDFIP 93.